

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 8 avril 2010

**OBJET**  
*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT  
DES RUES  
CHARLES LE  
GOFFIC, DE LA  
BUTTE ET  
MEDECIN  
GENERAL ROBIC –  
ATTRIBUTION DES  
MARCHES DE  
TRAVAUX**

**Date de convocation du Conseil Municipal**

1er avril 2010

**Date d'affichage** : 1er avril 2010

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Président de la Séance** : Monsieur LE ROCH, Maire

**Secrétaire de Séance** : Melle ORINEL

**Etaient présents**

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, MM. MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme PIERRE, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir**

Mme GREZE à Mme LE DOARE  
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE  
Mme GUEGAN à M. PERESSE

**Absents**

M. LE BOTLAN  
M. DERRIEN

# **AMENAGEMENT DES RUES CHARLES LE GOFFIC, DE LA BUTTE ET MEDECIN GENERAL ROBIC – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

## **Rapport de Henri LE DORZE**

Dans un souci de sécurité des véhicules et des piétons, il a été décidé d'aménager le carrefour en partie basse de la rue C Le Goffic. Compte tenu de la proximité de l'aménagement de l'avenue Napoléon 1<sup>er</sup> et des rues adjacentes, l'opération a été étendue à la rue de la Butte et à la rue Médecin général Robic à partir de l'intersection de la rue de la Butte jusqu'à la rue Leperdit.

Une consultation par appel d'offres ouvert, comprenant 2 lots, a été lancée : lot 1 voirie et lot 2 réseaux souples. Un appel public à la concurrence a été transmis au BOAMP le 29 janvier 2010. La date de remise des offres était fixée au 19 mars 2010.

36 dossiers ont été retirés et 11 offres sont parvenues dans les délais impartis : 6 pour le lot 1 et 5 pour le lot 2.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 mars 2010 pour l'analyse des offres et l'attribution.

Le jugement des offres a été fait sur le critère unique du prix le plus bas annoncé dans le règlement de la consultation.

L'estimation administrative s'élevait à :

Lot 1 – 77 000 € HT

Lot 2 - 52 000 € HT

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres la commission a décidé le classement suivant :

Lot 1 :

1 – BRULE et WEICKERT

2 – EIFFAGE TP Ouest

Lot 2 :

1 – BRULE et WEICKERT

2 – GARCZYNSKI et TRAPLOIR, EIFFAGE TP Ouest

**Nous vous proposons :**

- D'accepter les classements de la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes :

Lot 1 avec l'entreprise BRULE et WEICKERT pour un montant de 64 604,29 € HT soit 77 266,73 € TTC.

Lot 2 avec l'entreprise BRULE et WEICKERT pour un montant de 26 719,80 € HT soit 31 956,88 € TTC

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 9 avril 2010**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**